

VADEMECUM

APPEL à PRÉ-PROJETS LEADER 2024-2027 GAL Haute-Meuse ASBL (Groupe d'action locale)



1. Contexte

Six communes de la Haute-Meuse, **Anhée, Dinant, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir**, se sont mobilisées pour élaborer une nouvelle candidature à la **mesure européenne LEADER avec l'appui de la Fondation CYRYS**.¹

La procédure de cet appel à candidature LEADER est décrite dans le guide du candidat Leader 2024-2027 élaboré par le SPW et la FRW et consultable ICI :

https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/guide_candidat_leader.pdf

La place du partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un GAL est également décrite sur le site de la FRW (Fondation rurale de Wallonie), à la page « Interface Leader » :

<https://www.frw.be/interface-leader.html>

Dans le cadre de l'élaboration de cette candidature pour le territoire de la Haute Meuse, le SPW demande au GAL de mettre en place une procédure dite d'appel à pré-projets destinée à favoriser l'émergence de projets **novateurs** sur le territoire.

2. Le concept de pré-projet et ses auteurs

Le concept de pré-projet est défini par le SPW dans le cadre de cette procédure d'appel à candidature LEADER.

Il s'agit de solliciter les forces vives publiques, privées et citoyennes du territoire de la Haute Meuse afin qu'elles définissent, par le dépôt d'un ou plusieurs pré-projet(s) dont le formulaire est repris en annexe, les actions qui peuvent concrétiser la stratégie définie pour ce territoire.

Quelques grands principes en lien avec la philosophie LEADER :

- Le pré-projet doit répondre aux objectifs macro européens et régionaux (voir 3.1. ci-dessous) Il doit, en outre, spécifiquement répondre à un ou plusieurs enjeux définis comme prioritaires pour le territoire de la Haute Meuse (voir 3.2.)
- La/les proposition(s) d'action(s) sont imaginée(s) pour le territoire (et non pour un acteur ou un groupement particulier). En ce sens, les pré-projets doivent également être imaginés avec une finalité collective et non individuelle.

¹ Cette mesure LEADER s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique PAC 2023-2027 et du règlement (UE) n° 2021/2115, et telle que décrite dans le Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune 2023- 2027.

- Tout acteur du territoire (citoyen, entreprise, association, commune, etc.) peut être auteur et déposer un pré-projet. Il est important de noter que l’auteur du pré-projet n’est pas automatiquement responsable de sa mise en œuvre.
- L’/Les action(s) déclinée(s) dans les pré-projets devraient pouvoir s’établir à l’échelle de tout le territoire des 6 communes par les partenaires qu’elle(s) mobilise(nt) et/ou les résultats ou les bénéficiaires qu’elle(s) veule(nt) atteindre. Ainsi des partenaires extérieurs peuvent aussi déposer un pré-projet à condition qu’il concerne spécifiquement le territoire.
- Le pré-projet doit pouvoir se développer dans un esprit collaboratif et prendre place sur un partenariat entre acteurs publics et privés (PPP).
- Le pré-projet met en évidence des idées et actions novatrices, à tester pour le territoire.
- Les actions du pré-projet devront être mises en œuvre entre 2024 et 2027.
- Le pré-projet sollicite des moyens de mise en œuvre excluant les dépenses importantes en investissements et/ou infrastructures. Il peut cependant identifier des pistes et opportunités de financements complémentaires à aller solliciter dans le cadre du projet.

3. Cadre stratégique : enjeux et objectifs

3.1. Objectifs européens et régionaux :

Cette candidature Leader et cet appel à pré-projets s’inscrivent dans des **objectifs macro européens et régionaux** :

Il s’agit d’une des interventions du **Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC) 2023-2027** s’inscrivant dans la Coopération et qui répond à l’objectif spécifique SO8 du règlement européen :

Promouvoir l’emploi, la croissance, l’égalité entre les sexes, notamment la participation des femmes à l’agriculture, l’inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable ainsi qu’à l’objectif transversal de :

Moderniser le secteur par la promotion et le partage des connaissances, l’innovation et la numérisation dans l’agriculture et les zones rurales, et de favoriser leur adoption.

La stratégie du candidat GAL répondra aux **besoins prioritaires définis par la Wallonie dans son PSwPAC** intégrant l’amélioration de l’attractivité du territoire du GAL notamment par :

- *la création d’activités et d’emplois pérennes sur le territoire,*
- *la préservation et la création de services en adéquation avec les besoins de la population,*
- *l’amélioration du cadre de vie,*
- *le développement et l’encouragement à l’utilisation des outils numériques,*
- *l’innovation, la mutualisation et la coopération entre acteurs du territoire.*

3.2. Enjeux prioritaires et cadre stratégique pour la Haute Meuse

Suite au travail de diagnostic du territoire et aux analyses AFOM compilées lors des ateliers organisés en décembre 2022 et janvier 2023, le Partenariat Public-Privé (PPP) du GAL Haute Meuse pose les enjeux et les axes stratégiques prioritaires ci-après (page suivante) comme le cadre de cet appel à pré-projets.

Le Partenariat Public-Privé a défini les enjeux suivants pour le territoire:

- Préservation, sauvegarde, restauration du milieu naturel
- Valorisation du milieu naturel
- Découverte et éducation aux milieux naturels
- Maintien et développement d'une activité économique locale respectueuse du milieu naturel
- Préservation et amélioration de la qualité de l'eau en tant que ressource
- Amélioration de la qualité de l'eau en tant que milieu
- Amélioration de la résilience face au dérèglement climatique
- Réservation de zones de quiétude et le soutien de la cohabitation entre l'humain et la faune
- Réappropriation du patrimoine par les habitants & les opérateurs pour qu'ils deviennent les ambassadeurs de leur territoire (fierté & appartenance)
- Interconnexion entre les opérateurs locaux pour mettre en valeur les atouts du territoire de manière concertée (accompagnement & mise en réseau)
- Le slow tourisme doit être le fil conducteur du développement stratégique (offre) du territoire
- Amélioration des relations entre habitants et touristes (médiation touristique)

La vision pour le territoire de la Haute-Meuse à l'horizon 2030 est la suivante :

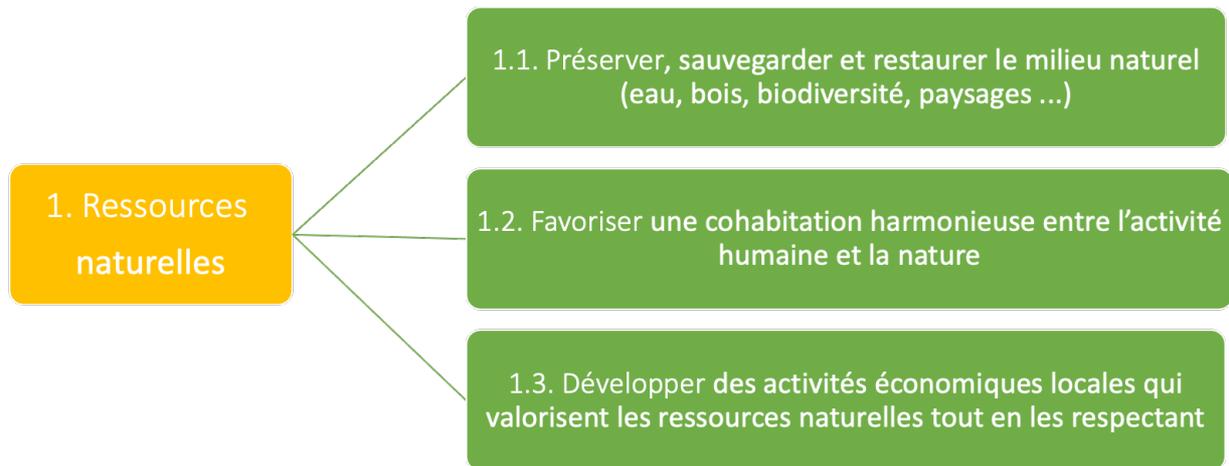
- Un territoire décarboné dont les richesses naturelles remarquables sont à préserver, la biodiversité à améliorer et où une eau claire et propre y coulera à long terme
- Un territoire référent en matière de tourisme doux et durable, fier de ses richesses historiques, culturelles, archéologiques, paysagères, ...
- Un territoire entreprenant et inclusif qui favorise les synergies entre les gens du cru et d'ailleurs, le milieu associatif, les collectivités et les entreprises, sur lequel chacun a accès à la culture; apaisé et respectueux de tous, accueillant une économie locale renforcée, des producteurs locaux heureux et des habitants satisfaits

Cadre stratégique :

Sur base de ces enjeux et de la vision, deux axes de développement et sept objectifs stratégiques ont été définis :

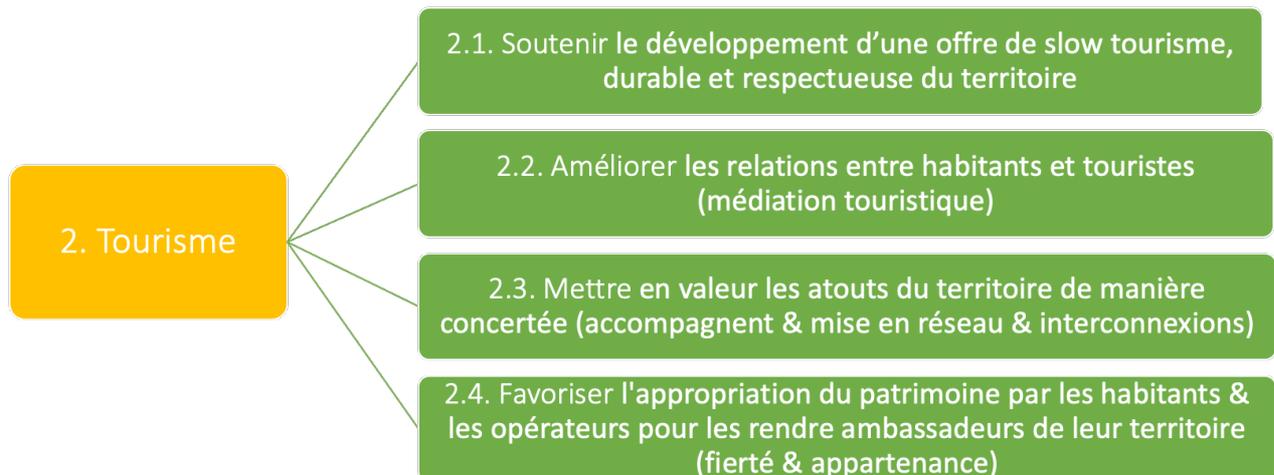
Premier axe de développement: Les ressources naturelles.

Vision: Un territoire décarboné dont les richesses naturelles remarquables sont à préserver, la biodiversité à améliorer et où une eau claire et propre y coulera à long terme



Deuxième axe de développement: le tourisme.

Vision: Un territoire référent en matière de tourisme doux et durable, fier de de ses richesses historiques, culturelles, archéologiques, paysagères, ...



Les pré-projets devront apporter des réponses concrètes à un ou plusieurs objectifs stratégiques cités ci-dessus (de 1.1. à 2.4.).

Il est également souhaité que dans les pré-projets une attention particulière soit apportée :

- À favoriser les synergies entre acteurs locaux, la cohésion et l'inclusion sociale
- À développer l'activité économique locale
- Aux nouveaux usages numériques (en veillant à leur sobriété et aux enjeux de la fracture numérique)

Plus d'infos sur le diagnostic, l'analyse AFOM et les enjeux prioritaires sélectionnés sur le site <https://galhautemeuse.be/>

4. Procédure et critères de sélection des pré-projets

Cette procédure d'appel à pré-projets se veut transparente et non discriminatoire.

Procédure :

1. Étape 1 : Chaque pré-projet doit impérativement répondre **aux 3 critères de recevabilité** pour être étudié (voir plus bas). Un comité technique réalisera l'analyse de la recevabilité des différents pré-projets qui, s'ils sont recevables, seront présentés au Partenariat Public-Privé du GAL.
2. Étape 2 : Le Partenariat Public-Privé procédera à la sélection des différents pré-projets en prenant en compte les **différents critères de sélection** (voir plus bas). Une cote globale sera attribuée à chacun de ceux-ci (soit pour chaque pré-projet) et sera assortie d'un commentaire global par critères proposé par l'AG. Chaque pré-projet qui atteindra une cote de 50 points /100 sera présélectionné pour l'étape suivante et sera intégré dans un classement.
3. Étape 3 : Sur base de ces cotes et classements et en tenant compte de l'enveloppe budgétaire maximum fixée par le Partenariat Public Privé, des pré-projets seront sélectionnés et feront l'objet d'une **recommandation globale** qui sera formulée par le PPP en vue de la phase suivante (décrite au point 5) qui se déroulera en ateliers dédiés à l'élaboration de fiches-projets thématiques. **Cette recommandation globale par pré-projet sera guidée notamment par l'équilibre à trouver entre le cadre budgétaire global de la stratégie et les différents axes et enjeux stratégiques à rencontrer.** Ainsi, pour chaque pré-projet, le PPP définira les recommandations par exemple de fusion des pré-projets, de travail à mener sur les partenariats et collaborations qui doivent se constituer, sur le cadre budgétaire (qui pourra être revu à la baisse ou à la hausse), sur les précisions à apporter, sur les porteurs de projet recommandés... (liste non exhaustive). Le suivi de ces recommandations conditionnera la prise en compte finale du pré-projet dans la fiche-projet et la validation finale de cette dernière par le PPP du GAL Haute Meuse.

Le PPP du GAL Haute Meuse procédera à l'analyse et à la sélection des pré-projets sur base d'une grille de critères objectifs de recevabilité et de sélection reprise ci-après.

Il est à noter qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, tout membre du PPP auteur d'un pré-projet devra s'abstenir lors de l'analyse et du vote relatif à son pré-projet.

Pour information, le Partenariat Public Privé du GAL Haute Meuse est composé de membres issus du secteur public (élus des 6 communes partenaires) et de plus de 50% de membres issus du secteur privé (représentants d'associations, d'entreprises, producteurs...). La liste des membres du PPP est reprise sur notre site <https://galhautemeuse.be/>

Critères de recevabilité	Commentaires
Le formulaire de réponse est complet	<i>Ce critère spécifie que toutes les sections doivent être complétées. La section concernant le partenariat pourrait être rédigée de façon plus approximative dans la mesure où de nouveaux partenaires peuvent être identifiés ultérieurement.</i>
Les actions proposées sont éligibles au financement Leader	<i>Ce critère se réfère à la nature des actions financées (actions de promotion, de sensibilisation, de formations, les études, les animations, les actions sur le terrain, ...), excluant les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant...), les dépenses pour des actions hors territoire. Ce critère se rapporte également au cadre financier (budget max disponible) et à la durée (2024-2027) de la programmation Leader.</i>
Les actions proposées concernent le territoire du GAL ou peuvent être étendues à tout le territoire du GAL	<i>Ce critère précise que les actions doivent avoir une portée supracommunale. Une action proposée à l'échelle communale peut être retenue si elle est transférable au territoire des 6 communes.</i>

	Critères de sélection	Pondération
1	Contribution à répondre aux enjeux/ objectifs stratégiques du territoire	15
2	Caractère novateur pour le territoire	5
3	Intégration des habitants et associations du territoire	10
4	Capacité de favoriser les synergies entre acteurs du territoire	15
5	Capacité de générer des retombées économiques	15
6	Perspectives crédibles de pérennisation	10
7	Valorisation des ressources du territoire	10
8	Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains)*	10
9	Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
10	Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	5
11	TOTAL	100

* Les projets bénéficient de subsides européen et wallon à hauteur de 90%. 10% doivent être financés localement. Le budget estimé pour les pré-projets doit correspondre à 100% des coûts, y compris la gestion des ressources humaines (salaire brut total).

5. **Elaboration de fiches-projet (suite à la sélection des pré-projets)**

Une fois la sélection des pré-projets opérée, des ateliers thématiques se tiendront le 16 mars. Ces ateliers thématiques seront organisés et coordonnés par le comité technique mandaté par le PPP qui aura pour mission de faire converger les pré-projets vers des fiches-projets thématiques. Ces ateliers seront ouverts à tous et rassembleront notamment les auteurs de pré-projets et d'autres acteurs du territoire.

L'objectif de ces ateliers sera d'approfondir, de préciser les pré-projets et de les regrouper par thématiques au sein de fiches-projets à proposer au PPP du GAL Haute Meuse. Durant ces ateliers seront discutés et précisés les points suivants de chaque fiche-projet :

- Les objectifs spécifiques,
- Les parties prenantes et bénéficiaires : publics-cibles, porteurs du projet, partenaires,
- Les budgets et moyens à mettre en œuvre,
- Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Ces divers points seront en lien direct notamment avec la recommandation globale formulée par le PPP à l'étape 3 de la procédure de sélection (cfr point 4).

C'est au PPP qu'il revient de valider les fiches-projets finales proposées par les participants à ces ateliers. Ces fiches-projets formeront le plan d'actions de la stratégie 2024-2027 du GAL Haute Meuse.

6. Procédure de dépôt des pré-projets & contacts

Tout pré-projet doit être déposé au moyen **du formulaire repris en annexe**. Il doit nous parvenir ou être rempli en ligne dans une période située **entre le 1 février 2023 et le 24 février 2023 minuit**.

Vos pré-projets peuvent être soumis soit à travers le formulaire en ligne disponible par le lien <https://sondages-trame.be/index.php/312813?lang=fr> (formule à privilégier), soit par mail à l'adresse suivante : info@cyrys.be

Durant la période de collecte des pré-projets (1 au 24/2), le Comité technique du GAL Haute Meuse se tient à la disposition des potentiels auteurs de fiches pour :

- ✓ préciser le contexte dans lequel l'appel à pré-projets est lancé,
- ✓ les aider à appréhender le contenu du diagnostic, des enjeux et des objectifs,
- ✓ répondre à leurs questions relatives à la rédaction des formulaires de pré-projets, à la budgétisation des actions proposées, ou toute autre question technique.

Cet accompagnement doit impérativement rester neutre pour répondre aux exigences du SPW. Vos questions peuvent être soumises

- ✓ soit par mail à l'adresse info@cyrys.be,
- ✓ soit lors de l'une des quatre séances de questions / réponses par vidéo-conférence programmées aux dates suivantes :
 - 03/02 de 14 à 15h
 - 06/02 de 19 à 20h
 - 10/02 de 9 à 10h
 - 22/02 de 18 à 19h

Le raccourci du lien pour accéder à la vidéo conférence est <https://bit.ly/qrGHM> , (correspondant au lien complet <https://us02web.zoom.us/j/81807365904?pwd=Z3AweHdabIVzYU1lIjM0K3B1KzBjZz09>)

- ✓ soit enfin, pour ceux qui ne peuvent se connecter, par téléphone au numéro de la Fondation CYRYS : 082/610 711

Récapitulatif des moments clés post lancement de l'appel à pré-projets

1 ^{er} février 2023	Soirée de lancement de l'appel à pré-projet
Du 1 ^{er} février au 24 février 2023	Période de dépôt des formulaires identifiant des pré-projets
Fin février - début mars	Sélection des pré-projets par Ile Partenariat Public-Privé du GAL Haute-Meuse sur base des critères de recevabilité et critères de sélection précités
16 mars 2023	Mise en place d'ateliers thématiques (avec porteurs de projets et toute personne intéressée) pour la rédaction des fiches projets
30 mars	Validation des fiches-projets et des orientations du dossier de candidature par le Partenariat Public-Privé du GAL Haute Meuse
Du 1 au 14 avril 2023	Rédaction finale du plan d'action et du dossier complet de candidature
21 avril 2023	Remise du dossier de candidature auprès du SPW

7. Acronymes

AF	Administration fonctionnelle (en charge du thème traité par une fiche projet)
AM	Arrêté ministériel qui valide chaque projet d'un GAL
FEADER	Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural.
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GAL	Groupe d'action locale
LEADER	« Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » (Programme européen financé par le FEADER)
PAC	Politique agricole commune
PPP	Partenariat Public Privé (association créée pour le dépôt de candidature du GAL et qui est appelée à devenir l'AG de l'ASBL du GAL si celui-ci est retenu par le SPW.
PSwPAC	Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (2023- 2027).
SPW	Service public de Wallonie

8. Annexe : formulaire de réponse à l'appel à pré-projet

9.1. Champs à remplir

Identification de l'auteur

- Nom, prénom :
- Adresse email (et si possible GSM) :
- Association :
- Liste de personnes consultées :
- Adresse email (et si possible GSM) :
- Date de la version du document :
- Signature

Titre du pré-projet :

Contenu

- Contexte du pré-projet (+- 1p.) :
- Description du pré-projet y inclus les actions/tâches concrètes à réaliser et le territoire concerné (+- 1p.)
- Résultats attendus (+- 1/2p.) :
- Objectifs de la stratégie rencontrés (voir stratégie du Gal Haute-Meuse) (+-1/2 p.)
- Partenariat envisagé : non/oui Si oui, lequel ?
- Estimation du coût global et de la durée du pré-projet*

* Le budget doit correspondre à 100% des coûts estimés, y compris la gestion des ressources humaines (salaire brut total).

9.2. Formulaire (page suivante)

GAL Haute-Meuse

Formulaire de réponse à l'appel à pré-projets

A rentrer pour le **24 février à minuit** au plus tard. Veuillez à bien compléter toutes les rubriques.

Merci d'envoyer votre formulaire complété par mail à l'adresse info@cyrys.be ou mieux encore de remplir le formulaire en ligne avec le lien <https://sondages-trame.be/index.php/312813?lang=fr>

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le comité technique du Partenariat Public-Privé pour la candidature du GAL Haute-Meuse : info@cyrys.be.

Identification de l'auteur

Nom, prénom :

Association/structure (nom) ou personne privée :

Liste de personnes consultées (éventuellement) :

Email :

Téléphone :

Date de la version du document :

Signature

Informations sur le pré-projet

Titre :

Contexte (+/- 1 page)

Description du projet y inclus les actions/tâches concrètes à réaliser (+/- 1 p.)

Avec le soutien de
la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

Résultats attendus (+/- ½ page)

Objectifs de la stratégie rencontrés (+/- ½ page). Se référer au vademecum, point 3.2

Avec le soutien de
la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

Partenariat envisagé

- Non
- Oui :
- Si oui, lesquels ?

Estimation du coût global

Budget prévisionnel, demande de financement, apports extérieurs ? * Le budget doit correspondre à 100% des coûts estimés, y compris la gestion des ressources humaines (salaire brut total).